

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 25 Juin 2020

N° 2020/06/13

Date de la convocation	17 /06 / 2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 24
Absents : 0	Contre : 03
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le vingt cinq juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : SIVOM d'Agde Fourrière animale - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux élections municipales, il convient de nommer les nouveaux représentants de la commune au SIVOM d'Agde - Fourrière animale.

A ce titre, il propose de nommer Monsieur Bertrand ALEIX, représentant titulaire et Madame Hélène DAVIT, représentante suppléante pour représenter la commune au sein du SIVOM d'Agde Fourrière animale.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-13-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

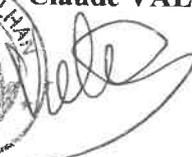
Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, 3 voix Contre,

- Décide de désigner Monsieur Bertrand ALEIX, représentant titulaire et Madame Hélène DAVIT, représentante suppléante, pour représenter la commune au sein du SIVOM d'Agde Fourrière animale,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-13-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020